

Carnet des jeunes historiens

***Classe de CM1/CM2 de l'école de
Chalmazel***

Soldat François Valéry Barou

Sa naissance

N° 13

NAISSANCE

de Baron,
François Valéry

Marié à
Chalmazel le 8 mai
1925 avec Barou,
Célestine Anais

f le 4-11-
1964 à
Chalmazel

Ce jour d'hui, quatre avril mil huit cent quatre-vingt-quinze,
à huit heures du matin, devant nous, *Jugues, Maire*
Officier de l'Etat civil de la commune de *Chalmazel*
est comparu *Barou, Jean Pierre, âgé de trente-neuf ans*
propriétaire cultivateur à la charge commune
de Chalmazel
qui nous a dit que *Mme Marie, âgée de trente-huit ans*
propriétaire de son propre établissement spécial domiciliée
avec lui
est accouchée le *hier* à *neuf* heures du *soir*
dans *leur* domicile *susdit*
d'un enfant du sexe *masculin* qui nous a été présenté et au quel
on a donné le prénom de *François Valéry*
desquelles déclaration et présentation nous avons rédigé le présent acte en
présence des sieurs *Josias Victor, âgé de trente-deux ans,*
Chalmazel, Marius, âgé de trente ans, tous deux
instituteurs domiciliés au bourg de Chalmazel
et, après lecture faite, nous avons signé.

Signature des deux Témoins,

Signature du Déclarant,

Signature de l'Officier
de l'Etat civil,

Sa famille



Son parcours de soldat

AVIS.

Tout homme de troupe reçoit gratuitement, au moment de sa première incorporation, un livret individuel conforme au présent modèle.
Le livret individuel doit être laissé entre les mains du militaire à qui il est délivré.

OBSERVATION IMPORTANTE.

Le livret doit être conservé avec le plus grand soin.
Il est expressément recommandé aux hommes de garder leur livret, même après avoir accompli le temps de service légal, afin de pouvoir, le cas échéant, justifier au moyen de cette pièce de leur libération définitive.

L'homme dans ses foyers est tenu de représenter son livret à toute réquisition de l'autorité militaire, judiciaire ou civile.
En cas d'appel à l'activité ou de convocation pour les manœuvres, la présentation doit avoir lieu dans les vingt-quatre heures; en tout autre cas, le délai est de huit jours.

L'homme qui perd son livret doit en faire immédiatement la déclaration au commandant de la gendarmerie; il lui est délivré gratuitement un duplicata.

Matières contenues dans le présent livret.

	PAGES.
Fascicule de mobilisation.	
Etat civil et militaire; services dans l'armée active; grade à l'époque de la libération du service actif; changements survenus dans le signalement; mariage contracté depuis l'incorporation; dates des passages et de la libération.	1 et 2
Sursis d'incorporation; ajournement; engagements de 4 et 5 ans; rengagements; hautes payes; soldes mensuelles.	3
Campagnes; blessures; citations et décorations.	4
Cessation du service; stages.	5
Instructions diverses, militaire; emplois; vaccination et revaccination.	6 et 7
Tir.	8
Tableau indiquant les mesures de l'homme et les types et subdivisions d'effets correspondant à ces mesures.	9
Effets emportés par l'homme; observations importantes.	10
Marques extérieures de respect.	11
Extrait du Code de justice militaire.	12
Dispositions de la loi du 21 mars 1905.	13
Visa de la gendarmerie.	14

Le présent Livret, contenant trente-quatre pages, appartient à :

Nom **Barrou**
écrit en batarde.
Prénoms **François Valéry**
Surnoms :

Né le **11 avril 1891**
à **Chalvignac**
canton de **S-Georges en Couzan**
département de **la Loire**
résidant à **Chalvignac**
canton de **S-Georges en Couzan**
département de **la Loire**
Profession de **menuisier**
Fils de **Jean Dion**
et de **Blague Marie**
domiciliés à **Chalvignac**
canton de **S-Georges en Couzan**
département de **la Loire**
Marié le _____
à _____
alors domiciliée à _____
département de _____
(Voir mariage contracté sous les drapeaux, p. 2.)

ETAT CIVIL.

signalement.

Cheveux **bruns**
Yeux **noirs**
Inclinaison : _____
Front Hauteur : _____
Largeur : **commune**
Dos : _____
Base : _____
Nez Hauteur : _____
Saillie : **assez**
Largeur : _____
Visage : **ovale**
Renseignements physiologiques complémentaires : _____
Taille : 1 mètre **6** cent.
Taille rectifiée : 1 m. — c.
Marques particulières :

Jenne soldat (1) **appelé service armé**
de la classe de 19 **1** de la subdivision d' **Montbrison**
canton de **S-Georges en Couzan**
ou Engagé _____ an _____, le _____ 19 _____
à _____, département de _____
A été compris sur la liste de recrutement de la classe de 19 _____, de la subdivision _____
d' _____ canton de _____
du service (2) _____ dans le service (2) _____
en date du _____

N° au registre matricule du recrutement : 309	Partie de la liste du recrutement cantonal. 102	N° de la liste matricule.
--	--	---------------------------

(1) Appelé bon pour le service armé ou appelé classé dans le service auxiliaire.
(2) Armée ou auxiliaire, suivant le cas. — (3) Conseil de révision ou Commission de réforme.

Nom : **Barou**
 Prénoms : **François Talery** Surnoms :
 Numéro matricule du recrutement : **209**
 Classe de mobilisation : **1909**

ETAT CIVIL
 Né le **6 avril 1895** à **Chalmazel** canton de **S-Georges-en-Couzan** département de **la Loire**
 Résidant à **Chalmazel** canton de **S-Georges-en-Couzan** département de **la Loire**
 Profession de **mineur**
 Fils de **Jean Pierre** et de **Classe Marie** domiciliés à **Chalmazel** canton de **S-Georges-en-Couzan** département de **la Loire**
 Marié à :
SIGNALEMENT
 Cheveux **bruns** Visage **ovale**
 Yeux **noirs** Hensuegnements
 Inclinaison physionomiques
 Front Hauteur Largeur compléments
 Nez Base Taille : **1 m. 66 centim.**
 Hauteur **1 m. 66 centim.** Taille rectifiée : **1 m. cent.**
 Saillie Marques particulières
 Largeur
 Degré d'instruction : **3**

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 Inscrit sous le n° **2** de la liste du canton de **S-Georges-en-Couzan**
 Classé dans la **A** partie de la liste en **1911**
 Classement de :

Affectation	N° de contrôle spécial	N° de service	NUMÉROS	
			de contrôle spécial	de service
11^e Régiment du Génie			11876	20719
12^e Régiment du Génie			13774	
4^e Régiment du Génie			11114	1-8-29
SANS AFFECTATION				
Sans affectation				
Renforcement sans affectation			Cus à D.R	20

f. 3 fait

ANTECEDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

Date	Condamnation	Substitutions de peine

CAMPAGNES.
 Campagne **Piedmontaise** du **3-2-1916**
 à **Lanterac** du **30 mai 1916**
 avec armes du **30 mai 1916**
 du **3-2-1916**
 du **3-2-1916**
 avec armes du **3 sept. 1916**

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

REMARQUES
 Blessure le **10 mai 1916**
 blessé par éclats
 sans avoir pu combattre

ÉTAT DE SANTÉ
 Blessures et citations : Blessure le 10 mai 1916, blessé par éclats sans avoir pu combattre.

RENSEIGNEMENTS
 1° Nom et adresse de la famille :
 2° Adresse actuelle :
 3° Adresse militaire :
 4° Adresse de la famille pendant le service militaire :
 5° Adresse de la famille pendant le service militaire :
 6° Adresse de la famille pendant le service militaire :
 7° Adresse de la famille pendant le service militaire :
 8° Adresse de la famille pendant le service militaire :
 9° Adresse de la famille pendant le service militaire :
 10° Adresse de la famille pendant le service militaire :

Source : Registre matricule - 0-403-104

Permissions du Point

12 au 23 août 1917

3 au 19 décembre 1917

18 Mai au 3 Juin 1918

Nombre de jours

4 jours
10 jours
10 jours

Instruction générale.

DEGRÉ D'INSTRUCTION

1° A l'arrivée au corps (1).....

*Certificat d'Etudes
Première*

2° Au moment du passage dans la réserve de l'armée active (1).....

préparatoire (infanterie et cavalerie) du 1^{er} degré, en

secondaire (artillerie, génie et train des équipages militaires) en

supérieur (artillerie et génie) en

A SUIVI LE COURS

(1) Ne sait ni lire ni écrire. — On sait lire seulement. — On sait lire et écrire. — Indiquer les certificats d'études, brevets ou diplômes universitaires.

Instructions diverses.

ESCRIME.

A commencé l'escrime, le

Admis à faire assaut, le

Élève prévôt, le

A obtenu le brevet de prévôt le

Prévôt, le

GYMNASTIQUE.

NATATION.

A l'arrivée au corps (1)

Ne sait pas nager

Au moment du passage dans la réserve de l'armée active (1):

Instruction militaire.

Brevet spécial d'aptitude militaire obtenu le

Instruction. { Commencée le

Suffisante pour que l'homme soit mobilisable le

Terminée le

Élève caporal (ou brigadier) le

Admis au peloton des candidats sous-officiers (dans le corps où ces pelotons sont organisés) le

(1) Très bon nageur. — Nageur ordinaire. — Ne sait pas nager.

Sa blessure

iglet servant à fixer le billet à la gauche du Livret individuel.

N° 221 D de la Nomenclature.

Modèle n° 44. (Art. 203 du Règlement.)

CERTIFICAT DE VISITE

Le (1) *Soldat Simon*
François Valery
11^e Ceintre

sera admis à l'hôpital étant atteint de :

1^o
Indication
de la blessure
ou
de la maladie.

*Plaie selon fusée externe
bras droit par balle*

2^o
Moyens curatifs
déjà employés.

3^o
Observations
générales.

le *2 Octobre* 191*8*

Le Médecin-major,

OBSERVATIONS DU MÉDECIN TRAITANT
AU MOMENT DE LA SORTIE.
(Diagnostic conforme à la nomenclature
et renseignements divers).

SIGNATURE
DU
MÉDECIN TRAITANT.

Sorti le *18 Octobre 1918*

*Plaie en selon bras droit
par balle
blessure de guerre*

H. Bernay

*Guernon
Lyonchez 18 Octobre 1918*

(1) Grade. *11^e Ceintre*

***Les lettres de
soutien de sa
tante***

Gagny 25. - 10 - 17.

Mon cher Valery



Je t'avais promis une carte, j'en
ai trouvée une, en faisant mes commissions,
Je te la dédie, méfie-toi des beaux rêves,
ils sont souvent trompeurs; j'ouïs de
nouvelles des Polas, depuis ma dernière
lettre, mes douleurs sont toujours un peu là,
et toi, c'est toi, ne flancha pas, que tu
reviennes tout entier. Je t'embrasse et
comme
Ta tata affectonnée M. Hagne

A LA CASERNE



CHEZ LE COIFFEUR

E. A. Paris

E. A. PARIS, DÉPOSÉ

subor
11/11
50
10/10
10/10

Gagny, 17-10-47
Mon cher Valery



J'ai reçu ta carte, je te félicite
le bon choix, je ne veux pas être en reste avec
toi et je t'en envoie une: toujours de bonne
humeur et bonne santé! ce sont deux bons
facteurs en temps de guerre, nous allons
tous bien, j'ai des nouvelles d'Augustin,
Maxel et Jean del, tous en bonne santé, ton
frère vait avoir rejoint son dépôt.
Mon fratel, Paula, je t'embrasse et comm

AVE MARIA D'UN POILU À SA BAÏONNETTE:

*Je vous salue, Rosalie,
pleine de charmes,
La Victoire est avec nous,
Vous êtes bénie entre
toutes les armes,
Que votre pointe, qui fouille les
entrailles des Boches,
soit benie!
Sainte Rosalie, Mère
de la Victoire,
Priez pour nous, pauvres
soldats,
Maintenant, à l'heure
de la Revanche!
Ainsi soit-il!*



***La lettre du front
écrite par
François Barou
(en fait les élèves
de la classe)***

Chère Tata,

Je suis content d'avoir reçu ta dernière lettre. Ça m'a bien fait plaisir d'avoir des nouvelles du pays. La cicatrice de ma blessure me fait parfois mal, mais dans l'ensemble ça va. La vie dans les tranchées est vraiment horrible; je n'en peux plus. Il y a les rats, les puces, et surtout les Allemands qui tirent beaucoup d'ous. Chaque nuit, je fais des cauchemars et je ne dors pas beaucoup. Je me suis fait un nouveau copain; il vient de l'Auvergne, mais je me suis promis de ne pas m'en faire plus car j'ai trop peur de les voir mourir.

Embrasse toute la famille pour moi,

Ton petit poula, François

Le Langage des Tranchées (4)



716/4

Le Terrible Diable bleu

Citrouillards

Les Gros frères

1915

Les médailles





RÉGION.

11^e RÉGIMENT Du Génie

DÉPÔT à Epinal

LE COMMANDANT DU DÉPÔT DU 11^e RÉGIMENT

du Génie

certifie que Monsieur (1) Barou François Valéry
N^o 216^{le} 11696, sapeur-mineur

a droit au port du ruban, avec étoile en maille rouge, constituant l'insigne
spécial pour les blessés de guerre, ~~ou les militaires retraités, ou mis hors~~
~~cadres, ou réformés pour maladies contractées ou aggravées au service~~
au cours de la Campagne actuelle contre l'Allemagne et ses Alliés.

A Epinal, le 19 Juin 1917.

Le Commandant du Dépôt,

(1) Nom, prénoms, grade et indication d'un
des cas ci-après (biffer les mentions inutiles):

Blessé de guerre.

Retraité

ou mis hors cadres

ou réformé

} pour maladies
contractées
ou aggravées
au service.



L'après-guerre

N° 31

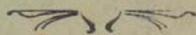
M

Baron
Valéry

UNION
DES
POILUS CHALMAZELLOIS

SOCIÉTÉ AMICALE
DES
Anciens Combattants de la Grande Guerre
de la Commune de Chalmazel

SIÈGE SOCIAL :
Etude de M^e TARRIT, Notaire



MONTBRISON — Imp. J.-L. SERRE

1921

Une délégation de membres, nommée par roulement et convoquée par les soins du Secrétaire, assistera officiellement aux obsèques.

Tout membre de la délégation qui, sauf le cas de force majeure ou d'excuses valables, n'assistera pas à la cérémonie sera passible d'une amende de 1 franc prononcée par le Conseil.

Une somme de francs pourra être allouée par le Conseil aux familles qui lui en feront la demande lors du décès.

Un souvenir mortuaire uniforme sera offert par la Société.

Fait à Chalmazel, le 3 Juillet 1921.

Le Président de l'Association,
GOUTTEFARDE.

Le Secrétaire,
DUBOST.

PAIEMENTS EFFECTUÉS - ANNÉE 1921

<p>PAYÉ LE 1 JUILLET 3 JUIL 1921</p>	<p>PAYÉ LE 1 AOUT 3 JUIL 1921</p>	<p>PAYÉ LE 1 SEPTEMBRE 3 JUIL 1921</p>
<p>PAYÉ LE 1 OCTOBRE 3 JUIL 1921</p>	<p>PAYÉ LE 1 NOVEMBRE 30 OCT</p>	<p>PAYÉ LE 1 DÉCEMBRE 30 OCT 1921</p>

Les souvenirs



GAULE ROMA

AGE
ROYAUME

Conversion de

	km	
		
	kg	hg
		

***François Valéry
Barou s'est marié
le 8 mai 1925
avec Célestine
Anaïs***

***Il est mort le 4
novembre 1964 à
Chalmazel***

***Laurie, qui est
dans notre classe
est son arrière-
petite-fille.***